

DEMATERIALISATION DRM

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE

SUR LE PORTAIL DU CIVA

www.vinsalsace.pro

NOTICE EXPLICATIVE

Version du 31/05/2019 (Document susceptible d'évoluer en fonction de la règlementation douanière)

Assistance sur le portail du CIVA :

Dominique WOLFF - 03 89 20 16 27 - d.wolff@civa.fr Marco RIBEIRO - 03 89 20 16 24 - m.ribeiro@civa.fr

Assistance sur le portail de la douane :

exclusivement par mail: ciel-colmar@douane.finances.gouv.fr

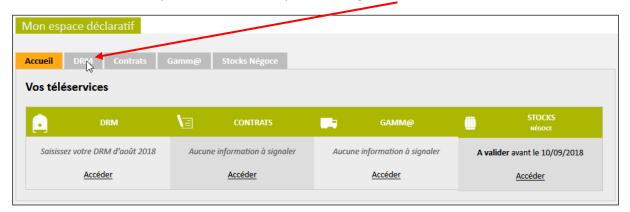
Table des matières

Déclaration de la DRM Dématérialisée	3
Principe de création d'une DRM	4
Choix du type de CRD	5
Rappels Importants :	6
Etape 1 - Les Produits	7
Gestion des Alcools A – Les Produits Finis	8
Etape 1 – Choix des Produits	8
Etape 2 – Les Mouvements suspendus Alcools	9
Etape 5 – Les Annexes Alcools	9
Gestion des Alcools B – Les Produits non Finis	10
Etape 1 – Choix des Produits	10
Fabrication du Produit – Distillation	11
Transformation du Produit	12
Entrée du Produit Fini	13
En cas d'erreur	14
Etape 2 - Les mouvements suspendus	15
Liste des Entrées possibles dans la DRM :	16
Liste des Sorties possibles dans la DRM :	17
Saisie des mouvements	18
Les champs « particuliers »	20
Etape 3 – Mouvements Acquittés	21
Etape 4 – Les Capsules CRD	22
Etape 5 – Les Annexes	23
Etape 6 – La Validation	25
Points de vigilance ou bloquants	26
La Validation sur le Portail du CIVA	27
Validation définitive de la DRM sur PRODOUANE	28
Connexion à CIEL	28
Profil Utilisateur CIEL	29
Déposer/modifier mes déclarations	30
Validation Définitive	31
Bravo votre DRM est déposée/validée	32
Le Télépaiement	33
Les Créances	34
Les Cas Particuliers :	35
Agrégation des cépages	35
Suppression des stocks initiaux des produits agrégés	36

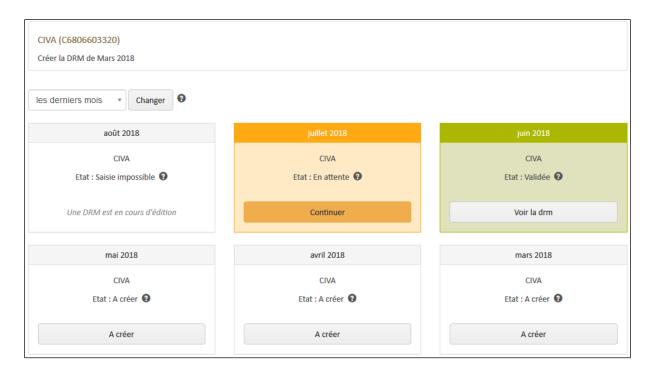
Déclaration de la DRM Dématérialisée

Connexion au Portail du CIVA

Connectez-vous au site <u>www.vinsalsace.pro</u> à l'aide de vos identifiants. Rendez-vous sur votre espace déclaratif et cliquez sur l'onglet DRM.



Une fois sur votre espace DRM, vous avez accès aux dernières DRM saisies.



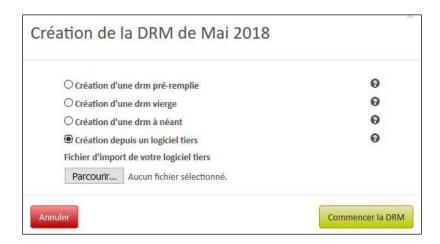
- Pour commencer la saisie d'une nouvelle DRM cliquez sur le bouton Acréer de la DRM du mois concerné.
- Si une DRM a déjà été commencée il suffit de cliquer sur le bouton Continuer
- Si vous désirez consulter une DRM déjà validée, il suffit de cliquer sur le bouton voir la drm

Principe de création d'une DRM

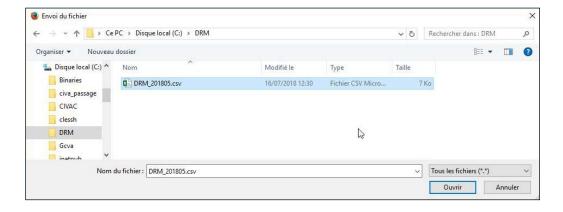
Lorsque vous cliquez sur le bouton A créer d'une DRM, une fenêtre propose les différents types de création de la DRM :



- DRM pré-remplie : crée une DRM reprenant les produits saisis lors de la DRM précédente, ainsi que les mouvements de vos déclarations de récolte, stock ou contrats de vente pour lesquels l'enlèvement a été effectué.
- DRM vierge : crée une DRM à partir de rien.
- DRM à néant : crée une DRM qui ne comporte aucun mouvement évitant ainsi de remplir les champs.
- DRM créée depuis un logiciel tiers : permet d'intégrer le fichier généré par votre logiciel de gestion de cave et remplit automatiquement les champs.

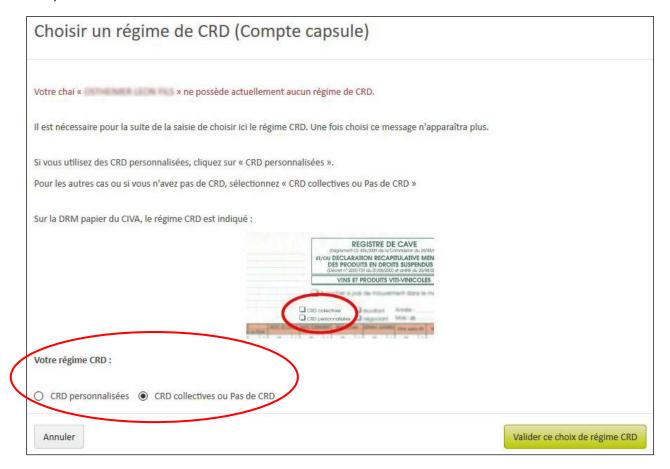


Pour créer la DRM depuis un logiciel tiers, cliquez sur Parcourir... puis sélectionnez dans le dossier source de votre ordinateur, le fichier que vous souhaitez importer. Cliquez sur ouvrir puis sur le bouton Votre DRM sera alors créée en quelques secondes. Après contrôle, il ne restera plus qu'à valider.



Choix du type de CRD

A la création de votre 1ère DRM, vous devez indiquer le type de CRD utilisées : personnalisées, collectives ou pas de CRD pour les vendeurs de vins en vrac exclusifs.



Le mois de votre première DRM

Le mois de votre première DRM dématérialisée est très important puisqu'il va influencer un certain nombre d'éléments de celle-ci :

- Si votre première DRM dématérialisée est celle du mois d'<u>août</u>, l'application va automatiquement créer les différents produits et stocks initiaux que vous avez déclarés sur votre déclaration de stock au 31 juillet.
- Si votre première DRM dématérialisée est celle du mois de <u>novembre ou décembre</u>, l'application va automatiquement créer les différents produits et les entrées que vous avez déclarés sur votre <u>déclaration de récolte</u>.
- Si votre première DRM concerne un autre mois que ceux cités ci-dessus, l'application va automatiquement créer les produits déclarés lors de la <u>dernière déclaration validée</u> c'est-à-dire la <u>déclaration de stock ou de récolte</u>. La DRM vous proposera donc les produits déclarés mais c'est à vous de saisir les stocks initiaux ainsi que les entrées et sorties.
- C'est également lors de votre première DRM que vous allez renseigner le stock initial de vos capsules CRD.

Rappels Importants:

- La DRM dématérialisée deviendra obligatoire à compter d'août 2019.
- Un Protocole a été mis en place avec les Douanes Régionales pour instaurer une période transitoire dans la déclaration des Produits.

Durant cette période transitoire et afin de permettre aux opérateurs de se familiariser avec la nouvelle DRM et notamment pour ce qui concerne la saisie par produits, la prise en compte des mouvements internes et des variations de volumes, il est convenu que les opérateurs puissent saisir les produits "Alsace" selon les principes suivants :

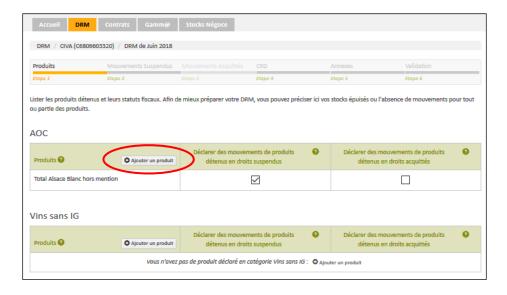
- Tous les cépages de l'AOC Alsace Blanc, hormis les mentions VT et SGN pourront être regroupés dans un 'Total AOC Alsace blanc hors mentions'.
- Tous les cépages de l'AOC Alsace lieux-dits, hormis les mentions VT et SGN pourront être regroupés dans un total par couleur : Blanc et Rouge.

Vous aurez donc la possibilité de regrouper les Alsaces blancs en un produit Total Alsace Blanc hors mentions et pareillement pour les Lieux-dits que vous pourrez regrouper dans un Total Lieu-dit Blanc hors mentions et un Total Lieu-dit Rouge. Voir le chapitre sur les Cas Particuliers en page 35.

Cette période transitoire prendra fin en juillet 2020, et à compter de la DRM d'août 2020 vous devrez obligatoirement déclarer le détail de vos produits.

Création d'une DRM vierge

Le différents types de produits sont disponibles dans les catégories ci-dessous. Les boutons vous permettent d'ajouter des produits si toutefois ils venaient à manquer dans votre DRM. Une fois tous les produits ajoutés. Cliquez sur pour commencer votre saisie.

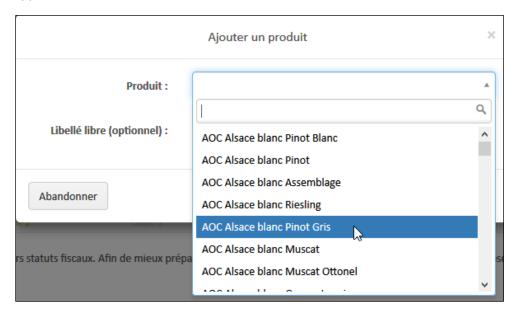




Etape 1 - Les Produits

Lorsque vous commencez une DRM, vous avez la possibilité de sélectionner dans chaque catégorie, les produits que vous détenez en stock.

Pour sélectionner un produit, il vous suffit de cliquer sur le bouton Ajouter un produit dans la catégorie désirée. Une fenêtre apparait, proposant alors une liste de produits que vous pouvez sélectionner soit en la parcourant puis en cliquant sur le produit désiré soit en tapant simplement les premières lettres du produit désiré afin que celui-ci apparaisse dans la liste.





La catégorie 'AOC' propose les vins AOC Alsace, les Grands Crus, les Crémants mais également les VT/SGN, les Communales, les Lieux-dits, ainsi que le VCI.

La catégorie 'Vins sans IG' propose les vins sans IG blancs, rosés, CEE, Hors UE et les mousseux sans IG.

La catégorie 'AOP' propose les vins AOP France, les AOP CEE ainsi que le Champagne.

La catégorie 'Vins à IGP' propose les vins à IGP France ainsi que les vins IGP CEE.

La catégorie 'Autre' propose les DRA DPLC désormais par couleur, les lies et bourbes ainsi que les rebêches.

La catégorie 'Alcools et autres Produits' propose d'une part deux catégories d'alcools, les produits finis avec les alcools inférieurs ou supérieurs à 18° et les produits non finis avec les matières premières, et d'autre part les BFAV et les Produits Intermédiaire.

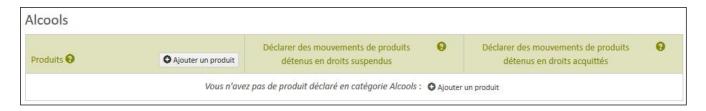
Voir le chapitre Alcool pour plus d'explications.

Gestion des Alcools

A – Les Produits Finis

Etape 1 – Choix des Produits

Choisir vos Produits dans la Catégorie Alcools en cliquant sur Ajouter un produit



Choisir le produit Alcool supérieur à 18°



Créer votre libellé personnalisé, dans l'exemple ci-dessous Alcools 45° et Alcools 40°.

Il faudra créer autant de produits que vous avez de degrés alcooliques différents.



ATTENTION : Les Alcools qui sont à 18° sont à mettre dans la catégorie « Alcool inférieur à 18° »

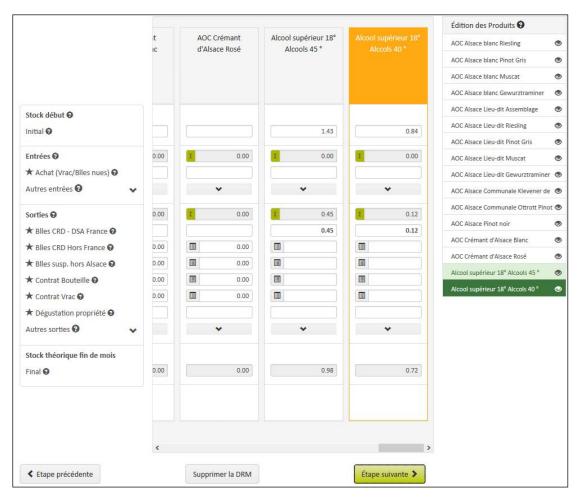
Etape 2 – Les Mouvements suspendus Alcools

Les alcools viendront se rajouter en fin de liste de vos produits viti-vinicoles

ATTENTION: Pour les Produits Finis, la saisie se fait désormais en Hectolitres en VOLUME EFFECTIF

Il faudra saisir, pour chaque produit, le stock initial puis les sorties dans la catégorie :

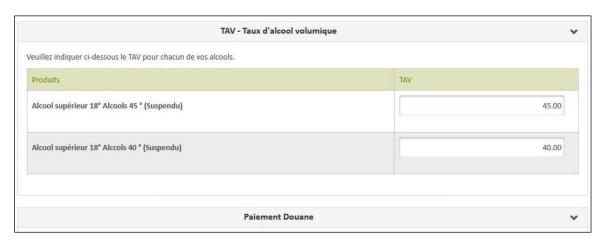
→ Sorties – Blles CRD/DSA France



Etape 5 – Les Annexes Alcools

Si vous gérez des alcools, une nouvelle rubrique viendra s'ajouter aux Annexes, il s'agit de la rubrique : TAV – Taux d'alcool volumique

Lors de la création d'un Produit Alcool, il faudra associer à chaque nouveau produit son degré d'alcool



Gestion des Alcools

<u>B – Les Produits non Finis</u>

→ Cas particuliers des Matières Premières

On entend par <u>Matières Premières</u>: un produit non fini, non consommable ou non commercialisable en l'état, peu importe le mode de conditionnement.

<u>Possibilité de déclarer sous ce libellé</u> : les alcools type surfin, alcool éthylique, produits avec un TAV fluctuant, alcools non conditionnés.

<u>ATTENTION</u>: La saisie des Matières Premières se fait en <u>Hectolitres d'alcool pur</u> (et non en volume effectif. ATTENTION aux conversions!).

Etape 1 – Choix des Produits

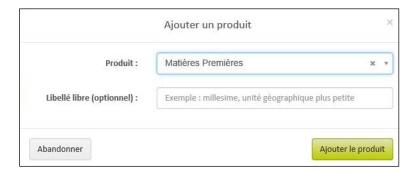
Choisir le Produit dans la Catégorie Alcools en cliquant sur

Alcools						
Produits •	• Ajouter un produit	Déclarer des mouvements de produits détenus en droits suspendus	0	Déclarer des mouvements de produits détenus en droits acquittés	θ	
	Vous n'avez	pas de produit déclaré en catégorie Alcools :	• Ajouter	un produit		

Choisir le produit Matières Premières



- Si vous regroupez l'ensemble de vos produits, tous degrés confondus, dans une seule colonne, alors laissez le libellé libre à blanc.
- En revanche, si vous souhaitez séparer vos produits par degré, créez autant de colonnes que de degrés différents et précisez alors dans le libellé libre « Matières Premières à xx° »



Les Matières Premières sont considérées comme de <u>l'Alcool à 100%</u>. Il n'y a donc pas de TAV à associer à ce produit dans les Annexes.

Etape 2 – Les Mouvements suspendus Alcools

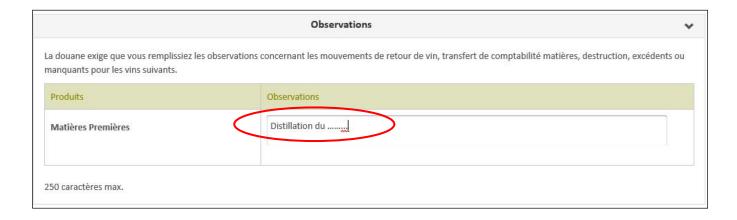
Entrée des volumes dans la colonne « Matières Premières ». **Exemple** Lors de la distillation vous générez 2 bonbonnes d'Alcool. Stock début @ Initial @ Les Matières Premières étant considérées comme de l'alcool à 100%, voilà ci-dessous le calcul: Entrées \varTheta 0.465 * Achat (Vrac/Blles nues) @ 1 bonbonne de 30 litres à 80° : 30 x 0,80 = 24 litres Autres entrées @ 1 bonbonne de 30 litres à 75° : 30 x 0,80 = 22,5 litres ☆ Autres € Il faut donc mettre 0,465 Hectolitres en Entrée dans la ligne ☆ Excédents ❸ « Manipulations diverses » 0.465 ☆ Repli/déclassement **②** ☆ Retour CVO non taxé 🛭 ☆ Retour de relogement ❸ ☆ Retour embouteillage **②** ☆ Retour taxé et CVO @ ☆ Retour travail à façon **②**

Etape 5 – Les Annexes Alcools

La saisie d'un volume dans la ligne Manipulations génère obligatoirement l'indication d'un commentaire dans le champ « Observations ».

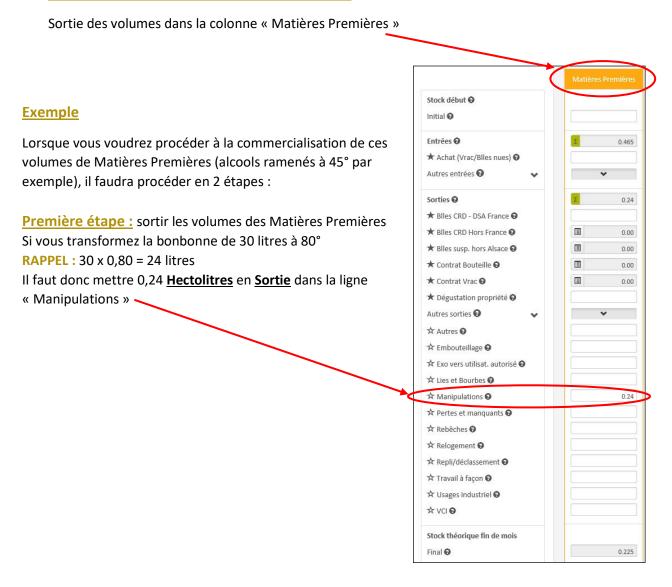
☆ Récolte **9** ☆ VCI **9**

Vous pouvez mettre par exemple « Distillation du ... »



Transformation du Produit

Etape 2 – Les Mouvements suspendus Alcools



Etape 5 – Les Annexes Alcools

La saisie d'un volume dans la ligne Manipulations génère obligatoirement l'indication d'un commentaire dans le champ « Observations ».

Vous pouvez mettre par exemple « Transformation en produit fini »



Etape 2 - Les Mouvements suspendus Alcools

Entrées des volumes dans la colonne « Alcool » correspondante. **Exemple** Dans l'exemple de la page précédente vous aviez transformé Stock début @ votre bonbonne de Matières Premières à 80° en Produit Fini à Initial \varTheta 1.425 45°. Entrées 🛭 - Si ce produit n'existe pas dans votre liste de produits, vous 0.54 ★ Achat (Vrac/Blles nues) ② devez le créer selon la procédure décrite en page 8. Autres entrées 🚱 - Si le produit existe déjà, il faudra donc rentrer le volume de ☆ Autres 🛭 produit généré en Entrée dans la ligne « Manipulations ». ☆ Excédents **②** ☆ Manipulations diverses 0.54 Ici pour l'exemple : 0,54 Hectolitres ☆ Repli/déclassement @ ☆ Retour CVO non taxé **②** ☆ Retour de relogement **8** ☆ Retour embouteillage **②** ☆ Retour taxé et CVO @ ☆ Retour travail à façon ❸ ☆ Récolte ❷ ☆ VCI @

Etape 5 – Les Annexes Alcools

La saisie d'un volume dans la ligne Manipulations génère obligatoirement l'indication d'un commentaire dans le champ « Observations ».

Vous pouvez mettre par exemple « Entrée Produit fini »



En cas d'erreur

Suppression d'un produit

Si vous choisissez un produit par erreur, vous ne pouvez plus le supprimer de votre liste de produits. Cependant, si vous ne saisissez aucun mouvement dans la colonne en question, ce produit disparaitra automatiquement lors de la validation de votre DRM.

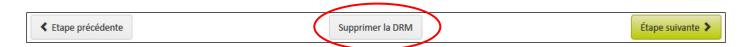
Pour chaque produit sélectionné, vous pourrez choisir de saisir des mouvements en droits suspendus et/ou acquittés le cas échéant.



Une fois votre sélection de produits complétée, vous pouvez passer à l'étape suivante.

Suppression d'une DRM en cours

Tant que vous n'avez pas validé votre DRM, et à tout moment, vous pouvez la supprimer et la recommencer. Il suffit de cliquer sur le bouton « Supprimer la DRM » dans le bandeau en bas de page.



Etape 2 - Les mouvements suspendus

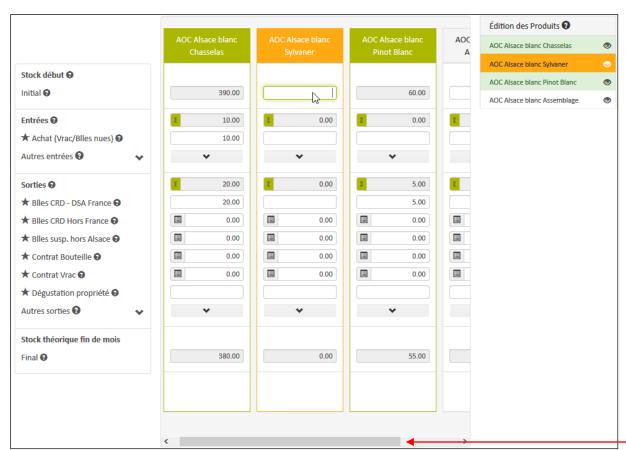
L'étape 2 concerne les différents mouvements d'entrées et de sorties en droits suspendus.

« Les mouvements favoris »

Afin de personnaliser cet écran, vous avez la possibilité de gérer vos mouvements favoris dans la liste des mouvements située à gauche. Les étoiles devant les différents mouvements vous permettent de mettre en évidence les lignes que vous utilisez le plus souvent lors de la saisie de votre DRM. Lorsque l'étoile est noire, le mouvement concerné est en favori et lorsque l'étoile est blanche il ne l'est plus. Ce système vous permet d'afficher jusqu'à 8 favoris Entrées et Sorties confondues.

Il suffit de cliquer sur l'étoile pour voir apparaître ou disparaître ce mouvement dans vos favoris.

Par exemple le mouvement achat de vrac/bouteilles nues est en favoris par défaut en entrée tout comme les sorties bouteilles, les contrats ainsi que les dégustations à la propriété sont en favoris par défaut dans les sorties du mois.



Les colonnes au centre du tableau correspondent aux produits sélectionnés lors de l'étape 1. Vous devez remplir les champs concernés par les mouvements d'entrée et sortie affichés sur la gauche. Les entrées se trouvent sur la moitié supérieure et les sorties sur la moitié inférieure de l'écran.

Si vous avez plus de trois colonnes produit, une barre de défilement horizontale située sous ces dernières permet de

naviguer entre les différentes colonnes qui ne s'affichent pas à l'écran.

A droite des colonnes produits se trouvent une liste de tous les produits sélectionnés à l'étape 1. Cliquer sur la ligne d'un produit permet d'afficher au centre, la colonne du produit sélectionné, de la même manière, cliquer sur l'icône permet d'afficher ou de cacher la ou les colonnes en question.



Le tableau Edition des Produits affiche un code couleur qui facilite la visualisation, surtout lorsqu'il y a de nombreuses colonnes.

Les couleurs vous aident à savoir quelles colonnes sont saisies, lesquelles ne le sont pas. Si la ligne est verte alors la colonne a été saisie, si la ligne est orange ou vert foncé cela signifie que vous remplissez actuellement la colonne, si la ligne est blanche cela signifie que la colonne n'a pas encore été renseignée.

RAPPEL : Le stock initial est automatiquement renseigné et repris du stock de fin de la DRM du mois précédent sauf pour le stock initial de la DRM d'aout. Voir le chapitre sur la première DRM pour plus d'explications.

Liste des Entrées possibles dans la DRM :

- Achat (Vrac/Bouteilles nues): volume cumulé des achats vrac et bouteilles nues du mois (en cas de démarrage d'une DRM pré-remplie, sera récupéré automatiquement sur les contrats pour lesquels l'enlèvement a été effectué)
- Excédents : volume constaté en excédent lors d'un contrôle des Douanes ou lors de l'inventaire annuel
- Manipulations diverses : augmentation de volume constatée suite à une manipulation œnologique autorisée (ex. chaptalisation, ajout de la liqueur de tirage pour le Crémant ou fabrication d'Alcools). Cette rubrique nécessite obligatoirement la saisie d'un commentaire.
- Repli/Déclassement : volume en repli, déclassement, transfert (ce volume doit obligatoirement trouver son équivalent en sortie dans une autre colonne)
- Retour CVO non taxé : volume réintégré n'ayant acquitté QUE la CVO
- Retour de relogement : volume en retour d'un relogement chez un autre opérateur
- Retour d'embouteillage : volume en retour d'une prestation d'embouteillage
- Retour taxé et CVO: volume réintégré ayant acquitté les Droits de Douane ET la CVO (entraine obligatoirement la saisie en 'Observations' d'une explication sommaire, ainsi que la date de sortie initiale de ce volume)
- Retour de travail à façon : volume en retour d'une prestation de travail à façon
- Récolte : Pour les Récoltants Vinificateurs : volume déclaré 'Sur place ' sur la déclaration de récolte moins le volume à détruire (en cas de démarrage d'une DRM pré-remplie, sera récupéré automatiquement sur la déclaration de récolte)

Pour les Caves Coopératives et les Négociants : volume déclaré commercialisable sur les déclarations SV11 et SV12

- VCI : volume de VCI de l'année précédente revendiqué en AOC (ce volume doit obligatoirement trouver son équivalent en sortie dans la colonne VCI)
- Autres: autres sorties que celles-ci-dessus, nécessite obligatoirement la saisie d'un commentaire

Liste des Sorties possibles dans la DRM:

- Bouteilles CRD DSA France: sorties taxables en France en CRD sous facture ou sous DSA
- Bouteilles CRD Hors France: sorties taxables hors Alsace en CRD sous DSA (ex. sorties hors France vers des clients particuliers ou des Professionnels n'ayant pas de n° d'accise), 1 ligne par pays de destination
- Bouteilles en suspension Hors Alsace : sorties en suspension de droits, hors France en CRD ou capsules non fiscalisées, ou vers d'autres entrepositaires agréés en France sur dérogation des services des Douanes, 1 ligne par pays de destination
- Contrats Bouteilles nues : sorties du mois en bouteilles nues (non revêtues de CRD) sous contrat de vente (en cas de démarrage d'une DRM pré-remplie, sera récupéré automatiquement sur les contrats pour lesquels l'enlèvement a été effectué), 1 ligne par contrat.
- Contrats Vrac : sorties du mois en vrac sous contrat de vente (en cas de démarrage d'une DRM pré-remplie, sera récupéré automatiquement sur les contrats pour lesquels l'enlèvement a été effectué), 1 ligne par contrat.
- Dégustation Propriété : sorties pour dégustation à la propriété et consommation familiale
- Embouteillage: sorties pour prestation d'embouteillage
- Sorties en Exonération vers un utilisateur autorisé: volumes destinés à des utilisateurs autorisés à recevoir en exonération et identifiés auprès de la DGDDI (ex. traiteurs, pâtissiers, ...), ces volumes sont soumis à la CVO
- Lies et Bourbes : sorties pour livraison de lies et bourbes en distillerie
- Manipulations : sorties pour réduction de volume suite à des manipulations diverses (soutirages, filtrations, mises en bouteilles, fabrication d'alcools...)

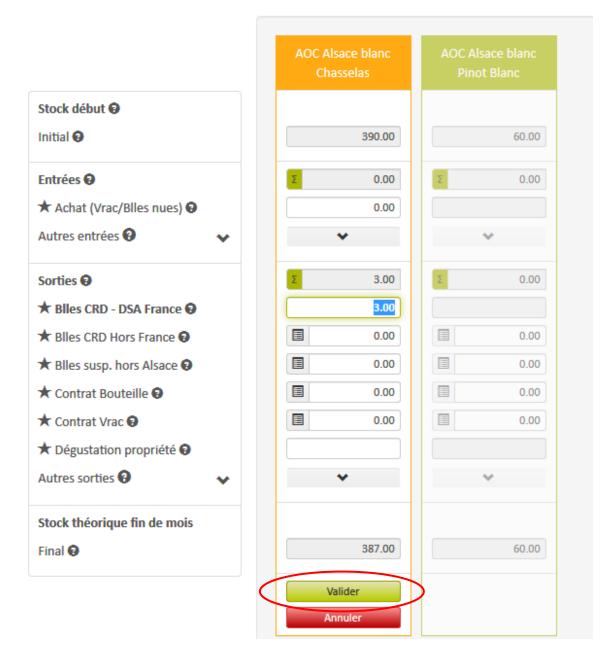
 Cette rubrique nécessite obligatoirement la saisie d'un commentaire.
- Pertes et Manquants : manquants constatés lors d'un contrôle des Douanes ou lors de l'inventaire annuel
- Rebêches : sorties pour livraison des rebêches en distillerie
- Relogement : sorties pour relogement chez un autre opérateur
- Repli/Déclassement : sorties pour repli, déclassement, transfert (ce volume doit obligatoirement trouver son équivalent en entrée dans une autre colonne)
- Travail à façon : sorties pour prestation de travail à façon
- Usages industriels : sorties pour livraison de DRA/DPLC en distillerie
- VCI: sorties de VCI de l'année N 1 ayant reçu l'agrément à la récolte de l'année N (ce volume doit obligatoirement trouver son équivalent en entrée dans la rubrique VCI)
- Autres : autres sorties que celles-ci-dessus, nécessite obligatoirement la saisie d'un commentaire

Saisie des mouvements

Lorsque les différents mouvements d'une colonne sont remplis, le stock théorique de fin de mois est calculé automatiquement en fonction des volumes en entrée et en sortie. S'il n'y a pas eu de mouvement pour certains produits, il vous suffit de laisser la colonne vide et le stock théorique de fin de mois sera égal au stock début. Les volumes sont saisis en Hectolitres avec la possibilité de saisir jusqu'à 4 chiffres après la virgule.

Il faut garder à l'esprit que lorsqu'on modifie ou que l'on renseigne un champ, il faut systématiquement valider la saisie à l'aide des boutons en dessous de chaque colonne. Si vous tapez sur la touche Entrée de votre clavier, cela aura pour effet de Valider la colonne activée (en orange) et de passer sur la colonne suivante. Pensez à bien vérifier vos données avant de cliquer sur le bouton étape suivante en bas de la page.

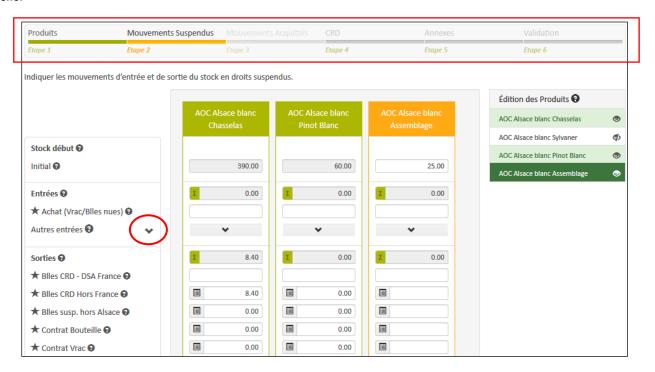
Si vous devez vider le stock initial d'une colonne pour le remettre à zéro, n'oubliez pas de valider la colonne pour que la saisie soit prise en compte.



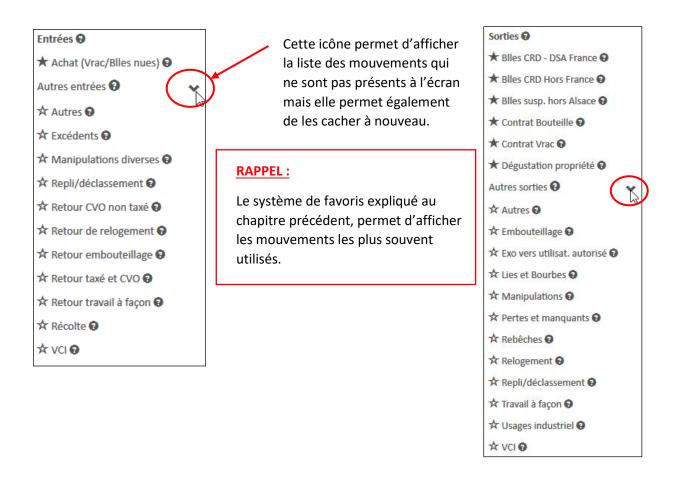
Passage à l'étape suivante

Une fois toutes les colonnes remplies et vérifiées, vous pouvez passer à l'étape suivante.

Le bandeau chronologique au-dessus des différentes colonnes vous permet de revenir à une étape précédente en un clic.



L'icône ve permet d'afficher la liste des mouvements qui ne sont pas présents à l'écran. Si le mouvement qui vous intéresse n'est pas affiché cliquez sur ve pour le voir apparaître.



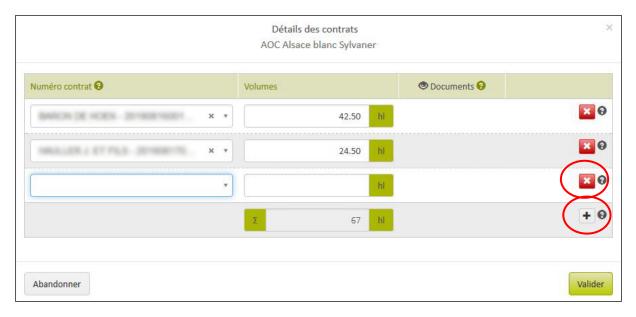
Les champs « particuliers »

Les champs signalés par l'icône ouvrent une fenêtre permettant de saisir plusieurs lignes (sorties). Les volumes des lignes ajoutées sont additionnés et le total est reporté dans le champ de la colonne concernée. On peut donc avoir plusieurs lignes par mouvement. Pour l'export par exemple, le document Annexe 2 papier est remplacé par la fenêtre ci-dessous qui vous permet de saisir le détail des volumes par pays. La somme des volumes ajoutés sera reportée dans le champ du mouvement concerné, ici par exemple il s'agit du mouvement Bouteilles CRD Hors France.

- Bouteilles CRD Hors France et Bouteilles en suspension Hors Alsace permettent de saisir les volumes par pays.



- Les mouvements : contrats Bouteilles et contrats Vrac permettent de récupérer/saisir les volumes par contrat et de préciser le numéro de contrat. <u>Les volumes des contrats électroniques dont l'enlèvement a été fait, sont automatiquement récupérés dans les champs ci-dessous.</u>

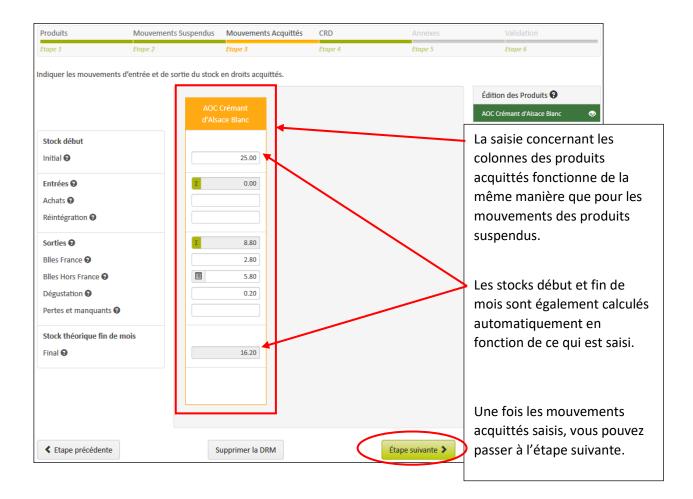


Les données concernant les contrats vrac et contrats bouteilles sont automatiquement intégrées dans les champs correspondants, cependant il est possible d'ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur l'icône ou bien de supprimer des lignes en cliquant sur l'icône

Etape 3 – Mouvements Acquittés

Tout comme pour l'étape 2 des mouvements suspendus, vous retrouvez la même interface mais cette fois-ci pour les mouvements acquittés.

- Le bandeau chronologique au-dessus
- La liste des mouvements à gauche
- Les colonnes produits au centre
- Le tableau d'Edition des Produits à droite
- Les boutons de navigation en bas



RAPPEL:

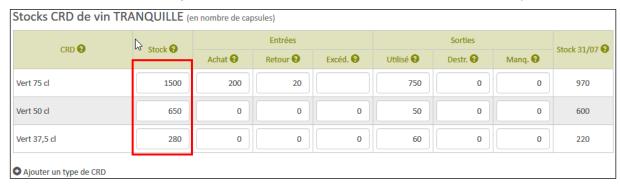
- Négociants alcools : une formation particulière peut vous être dispensée par la DGDDI.
- Négociants en acquitté : les opérateurs, qui effectuent moins de 200 ventes annuelles en droit acquitté, vers un même destinataire, pour des quantités supérieures aux seuils (90l de vin tranquille 60l de vin mousseux, 10l d'alcool) peuvent être dispensés de DRM.

Ces opérateurs devront s'identifier auprès du service des Douanes de Colmar. Un n° d'entrepositaire en droit acquitté leur sera attribué et un courrier d'engagement leur sera transmis afin de les dispenser de DRM.

Etape 4 – Les Capsules CRD

Cette étape vous permet de saisir les mouvements d'entrées et sorties de vos capsules CRD. Les mouvements se déclarent par types de capsules, Tranquilles ou Mousseux, par couleur et centilisation.

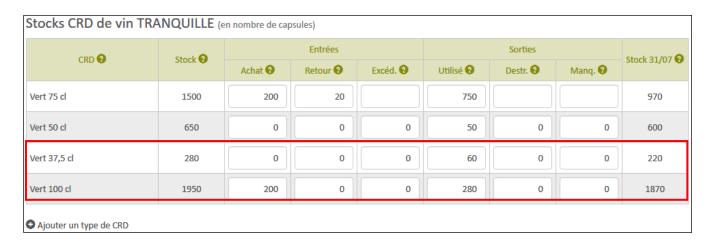
Lors de la création de votre première DRM, vous devez saisir le stock initial de vos capsules.



Sous chaque tableau, le bouton • Ajouter un type de CRD vous ouvre une fenêtre permettant la création d'une ligne avec un autre type de capsule. Renseignez les champs et cliquez sur ajouter.



La nouvelle ligne s'ajoute alors au tableau des mouvements de stock CRD.



En « Entrées » vous indiquez pour le mois, les capsules achetées, les éventuels retours, et les excédents constatés lors d'un contrôle des Douanes.

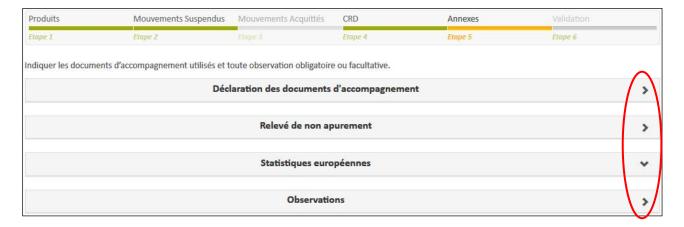
En « Sorties » vous indiquez pour le mois, les capsules utilisées, que ce soit pour la France ou pour l'export et les éventuelles destructions ou manquants constatés lors d'un contrôle des Douanes.

Le stock de fin est calculé automatiquement et sera repris sur la prochaine DRM.

Une fois les tableaux remplis vous pouvez passer à l'étape suivante.

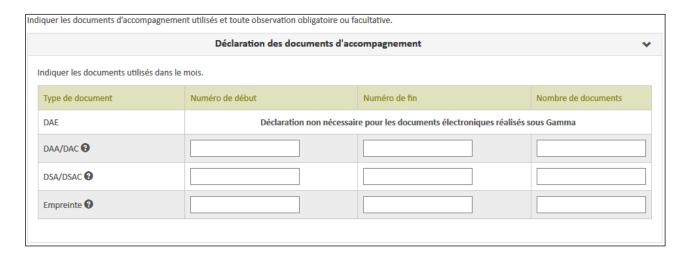
Etape 5 – Les Annexes

Cette étape permet de renseigner différentes informations annexes. Cliquez sur les boutons > pour afficher les différents tableaux.



Déclaration des documents d'accompagnement

Indiquer ici les éventuels documents PAPIER utilisés dans le mois.



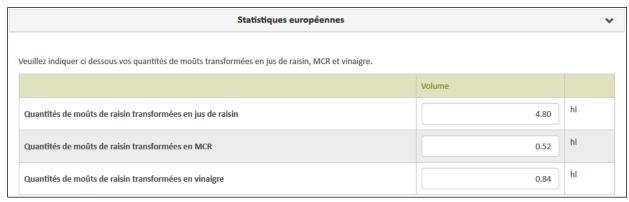
Relevé de non apurement

Indiquer ici les documents d'accompagnement (DAE) non apurés 3 mois après la date d'expédition. Ces documents seront présents sur chaque DRM jusqu'à ce qu'ils soient apurés ou supprimés.



Statistiques européennes

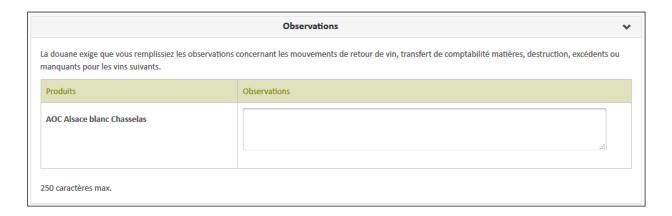
Indiquer ici les quantités de moûts transformés en jus de raisin, MCR ou vinaigre.



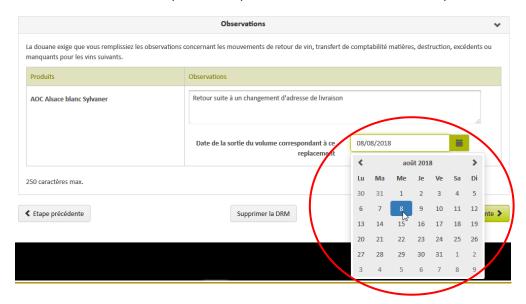
Observations

Vous indiquez ici <u>obligatoirement</u> un commentaire pour tout mouvement particulier (voir ci-dessous). Pour les Entrées, les mouvements particuliers exigeant des observations sont les éventuels excédents, les retours taxés avec compensation de CVO, les manipulations diverses ou « autres ».

Pour les sorties les mouvements particuliers exigeant des observations sont les exonérations vers les utilisateurs autorisés, les lies et bourbes, les pertes et manquants, les rebêches, les usages industriels, les manipulations ou « autres ».



Certaines observations requièrent en plus une date comme dans l'exemple ci-dessous



Etape 6 – La Validation

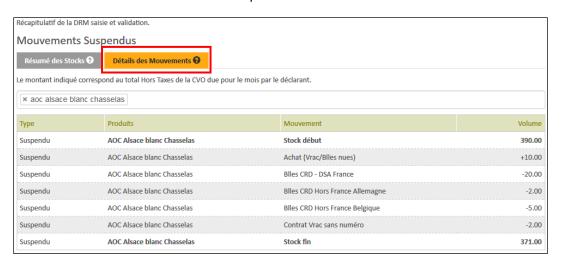
Cette étape vous permet de visualiser la saisie effectuée pour la DRM avant de la valider. Les différents tableaux récapitulent la saisie des mouvements suspendus, des mouvements acquittés, le compte des capsules et les éventuels documents annexes.

Les tableaux récapitulant les mouvements suspendus et acquittés se présentent par défaut, sous forme d'un résumé condensé. L'onglet détails présente les mouvements de manière détaillée.

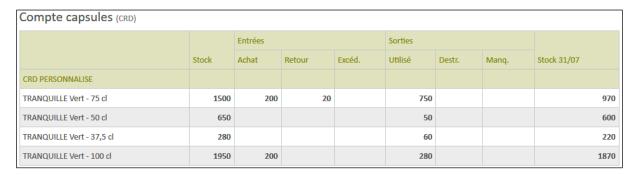
Le résumé condensé des stocks affiche le stock initial, les entrées totales, les sorties totales et le stock final.



Le résumé détaillé des mouvements affiche quant à lui, tous les mouvements saisis dans la DRM. Une barre de filtres au-dessus du tableau permet de filtrer pour afficher uniquement les mouvements que l'on souhaite. Par exemple l'AOC Alsace Chasselas comme sur la capture d'écran ci-dessous.



Les tableaux récapitulant le Compte des capsules pour les vins Tranquilles et les Mousseux se présentent de la même manière que dans l'étape 4.



Vous visualisez également toutes les Annexes saisies dans l'étape précédente.

Annexes
Documents d'accompagnements : DAA/DAC du n°201588 au 896523 pour 2 document(s)
Relevé de non apurement : n°DAE_CIVA_2018_100015896 expédié le 14/03/2018 pour le n° d'accise FR010101E0054

Points de vigilance ou bloquants

A l'instar du système mis en place sur le Portail pour toutes les télédéclarations, vous pouvez le cas échéant avoir des points de vigilance, voire des points bloquants.



Pour solutionner le problème il suffit de revenir sur le mouvement en question en cliquant sur le cépage dans la fenêtre.

Tout en bas de la page, vous avez un bouton Etape précédente, un bouton Valider et un bouton Télécharger le PDF.



Le bouton étape précédente permet comme son nom l'indique de revenir à l'étape précédente.

Le bouton Télécharger le PDF permet de télécharger le PDF de votre DRM. Ce PDF regroupe sur plusieurs pages, toutes les données saisies sur votre DRM. La mention BROUILLON est affichée sur l'entête de chaque page du PDF tant que la DRM n'est pas définitivement validée.

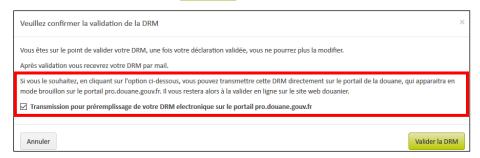
son sociale : CIVA esse du siège de l'Entrepôt : 12 AVENUE DE LA FOIRE AUX VINS ; 68012 COLMAR de client : 6806603320 CVI : Siret : 77890470600026						CIVA - Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsac 12 avenue de la Foire-Aux-Vin BP 1121		
éro d'Accise : FR093101E0055 sse compta matière : CIVA		BI	30	UI	LL	DN	68012 Colmar Cede DRM d'octobre 2018	
Produits Suspendus AOC	AOC Alsace blanc Sylvaner	AOC Alsace blanc Pinot Blanc	AOC Alsace blanc Riesling	AOC Alsace blanc Pinot Gris	AOC Crémant d'Alsace Blanc			
STOCK DÉBUT DE MOIS	45.00 hi	38.00 hl	75.00 hl	63.00 hl	75.00 hl			
Achat (Vrac/Blles nues)								
Autres								
Excédents								
Manipulations diverses								
Repli/déclassement								
Retour CVO non taxé					× 0			
Retour de relogement					9			
Retour embouteillage								
Retour taxé et CVO								
Retour travail à façon					9			
Récolte								
VCI								
TOTAL ENTREES								
Autres					(7)			
Blles CRD - DSA France	3.28 hl	2.49 hl	12.43 hl	10.48 hl	15.83 hl			
Blles CRD Hors France								
Blles susp. hors Alsace								
Contrat Bouteille					(Z)			
Contrat Vrac								
Dégustation propriété								
Embouteillage								
Exo vers utilisat. autorisé								
Lies et Bourbes					·			
Manipulations				1				
Pertes et manquants								
Rebêches								
Relogement				1	4			
Repli/déclassement								
Travail à façon								
Usages industriel					20			
VCI								
TOTAL SORTIES	3.28 hl	2.49 hl	12.43 hl	10.48 hl	15.83 hl			
STOCK FIN DE MOIS	41.72 hl	35.51 hl	62.57 hl	52.52 hl	59.17 hl			

La dernière page du PDF regroupe les documents douaniers, les relevés de non apurement.

Le calcul de la CVO due sera effectué après validation de la DRM, et apparaitra donc sur le PDF de la DRM validée. Le calcul des droits de circulation sur les vins est également disponible sur le fichier PDF généré. Le calcul des droits sur les alcools n'est disponible QUE sur le site PRODOUANE.

La Validation sur le Portail du CIVA

Une fois vos données vérifiées et votre DRM finalisée, vous devez la Valider en bas de la page à l'étape 6. Lorsque vous cliquez sur le bouton vous cliquez sur le bouton vous cliquez sur le bouton vous demandant confirmation de la validation.



Après avoir validé définitivement votre DRM, celle-ci est transférée sur le portail des douanes et vous est également transmise par mail. Vous ne pourrez plus modifier la DRM sans contacter le CIVA qui sera le seul à pouvoir dévalider votre DRM afin que vous puissiez y apporter des modifications ou corrections.

<u>A NOTER</u>: Si vous n'avez pas le message encadré en rouge ci-dessus, il faut contacter le CIVA afin que le lien entre le CIVA et PRODOUANE soit activé. Cette activation vous donnera accès au message ci-dessus et permet le transfert de votre DRM (en mode brouillon) sur le portail de la douane. Après validation, vous verrez apparaître les écrans suivants





S'il y a une incohérence dans votre DRM vous êtes informé immédiatement par ce type de message.



<u>Remarque</u>: Si vous décochez la case concernant la transmission de la DRM vers le portail de la douane, votre DRM ne sera pas transférée et vous ne pourrez donc pas la valider définitivement sur PRODOUANE.

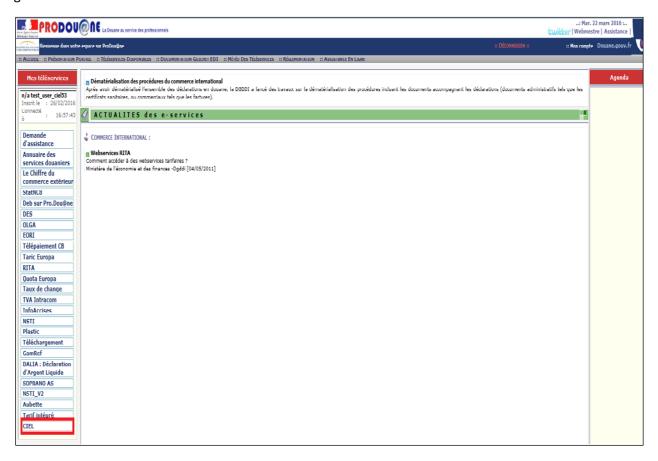
IMPORTANT

Vous avez jusqu'au 10 du mois pour valider définitivement votre DRM sur le portail des douanes à l'adresse : https://pro.douane.gouv.fr

<u>Validation définitive de la DRM sur PRODOUANE</u> Connexion à CIEL

Après la validation de la DRM sur le site <u>www.vinsalsace.pro</u> vous devez vous rendre sur le portail des douanes à l'adresse https://pro.douane.gouv.fr

Une fois connecté avec votre compte PRODOUANE, vous devez cliquer sur le bouton Ciel tout en bas sur le menu de gauche.



Une fois sur la page CIEL vous devez cliquer sur le bouton ENTRER pour accéder au différents services CIEL.

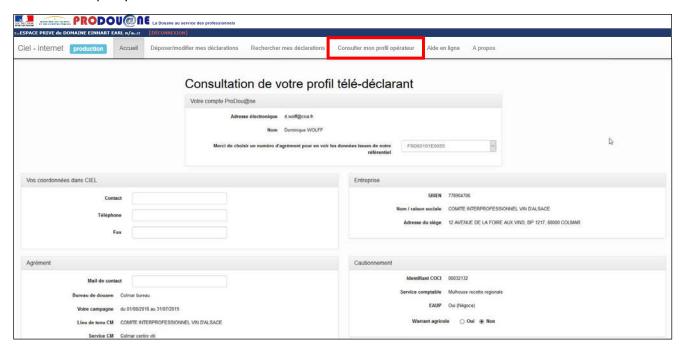


Lorsque vous arrivez sur votre espace CIEL en ligne, différents services sont proposés.

- Déposer/modifier mes déclarations
- Rechercher mes déclarations
- Consulter mon profil opérateur

Profil Utilisateur CIEL

Il est vivement conseillé de consulter régulièrement votre Profil opérateur afin de vérifier et corriger si besoin, les informations qui s'y trouvent.



Retournez ensuite sur la page d'accueil CIEL en cliquant sur le bouton Accueil du menu supérieur. Pour valider définitivement votre DRM, vous devez cliquer sur Déposer/modifier mes déclarations.

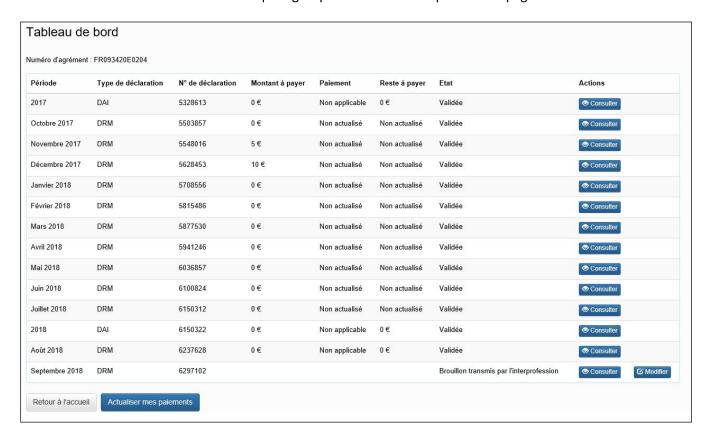


Vous pouvez naviguer soit en cliquant sur le menu du dessus, soit en cliquant sur le menu « Que souhaitez-vous faire ? »

Vous avez également à disposition, l'aide en ligne qui peut vous être utile en cas de doute.

Déposer/modifier mes déclarations

Vous retrouvez alors le tableau de bord qui regroupe toutes vos DRM pour la campagne en cours.



Le tableau de bord indique :

- la période de la DRM
- son numéro d'identification
- son état (validée/brouillon...)
- le mode/fréquence de paiement choisi le restant à payer

L'état de « Brouillon » indique que cette DRM a été transmise depuis le site www.vinsalsace.pro et qu'elle est en attente de validation.

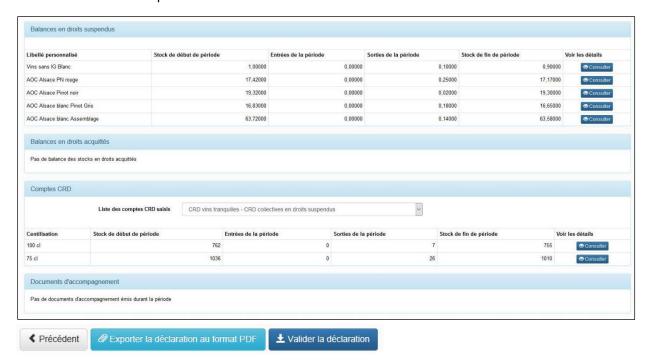
Le bouton Consulter vous permet de consulter et surtout de VALIDER votre DRM tandis que le bouton Modifier vous permet comme son nom l'indique de modifier votre DRM. Cependant il ne faut pas modifier votre DRM dans Prodouane mais plutôt sur le site du CIVA si vous constatez une erreur. Vous pourrez demander au CIVA de vous redonner accès à votre DRM



Cliquez sur le bouton Consulter pour afficher la page qui reprend les différentes informations de la DRM saisie et qui permet la validation de celle-ci.

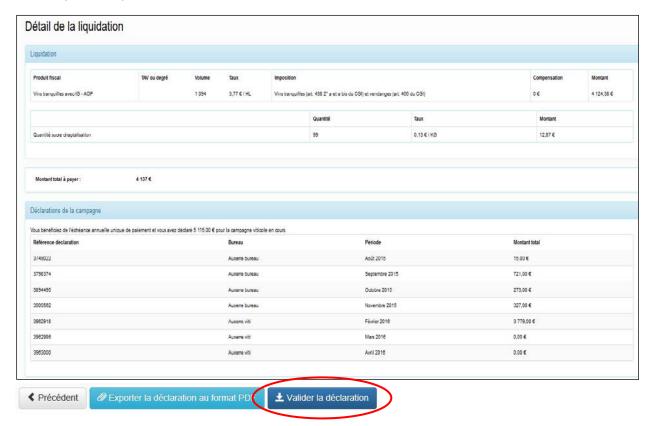
Validation Définitive

Vous devez valider une première fois la déclaration avant de contrôler les données affichées.



Puis la page Détail de la liquidation vous est présentée.

Vous y trouvez un tableau récapitulant les déclarations de la campagne en cours ainsi que les montants d'imposition retenus pour chaque DRM déclarée.



Vérifiez une dernière fois les données puis validez <u>définitivement</u> votre DRM.

En cas d'erreur constatée

Si vous constatez une erreur ou un oubli avant la validation définitive, <u>SURTOUT NE MODIFIEZ PAS LA DRM SUR PRODOUANE</u>. Vous devez contacter le CIVA à l'un des numéros d'assistance ci-dessous afin de faire invalider votre DRM ce qui vous permettra de la corriger sur le site <u>www.vinsalsace.pro</u> pour ensuite la renvoyer sur Prodouane écrasant ainsi la DRM qui est incorrecte.

Une fois votre correction effectuée, vous devrez revalider votre DRM puis demander au CIVA de la retransmettre sur le site https://pro.douane.gouv.fr.

SI vous constatez une erreur après validation sur Prodouane, vous devez faire annuler votre DRM sur Prodouane en envoyant un e-mail explicatif à ciel-colmar@douane.finances.gouv.fr.

Une fois la DRM annulée, il faut contacter le CIVA qui vous redonnera accès à la DRM pour correction sur le site www.vinsalsace.pro et retransmission vers Prodouane.

Assistance sur le portail du CIVA:

Dominique WOLFF - 03 89 20 16 27 - d.wolff@civa.fr Marco RIBEIRO - 03 89 20 16 24 - m.ribeiro@civa.fr

Assistance sur le portail de la douane :

exclusivement par mail: ciel-colmar@douane.finances.gouv.fr

Bravo votre DRM est déposée/validée

Vous aurez définitivement validé votre DRM lorsque s'affichera le message : Votre déclaration a bien été effectuée ! Cet écran vous indiquera alors la date de dépôt de la DRM ainsi que son numéro de référence.

Le bouton imprimer la déclaration vous permet d'imprimer la DRM.



RAPPEL

Vous avez jusqu'au 10 du mois pour valider définitivement votre DRM sur le portail des douanes à l'adresse : https://pro.douane.gouv.fr

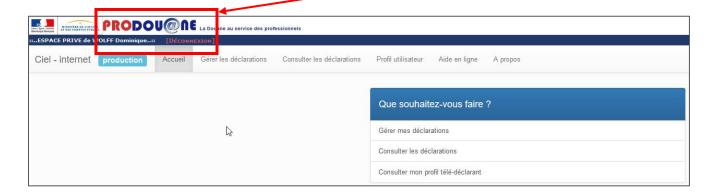
Valider une DRM sur le site https://www.vinsalsace.pro ne suffit pas. Vous devez impérativement valider votre DRM de manière définitive sur le portail des douanes.

Le Télépaiement

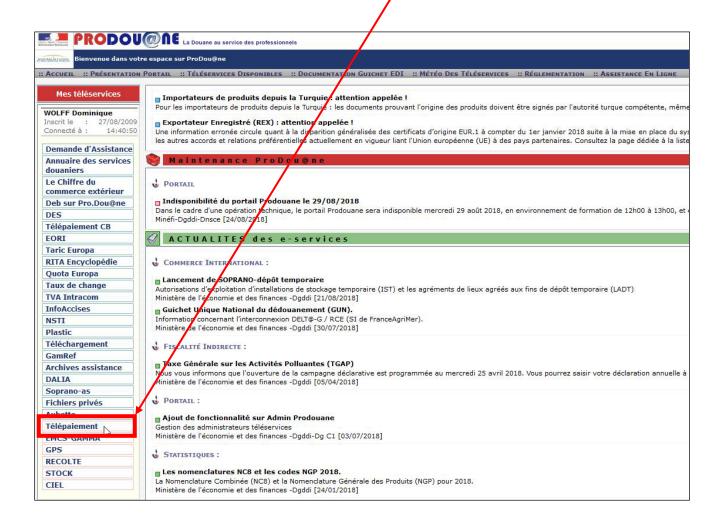
Après avoir déposé/validé votre DRM vous pouvez passer à l'étape télépaiement.

REMARQUE: Avant de télépayer vos créances, pensez à vérifier si vous êtes en paiement annuel ou mensuel.

Vous devez d'abord quitter votre espace CIEL, soit en cliquant sur le logo PRODOUANE en haut à gauche de la page, soit en utilisant le bouton déconnexion.



Une fois sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton Télépaiement disponible dans le menu de gauche.



La page télépaiement propose de rechercher des créances, de gérer les listes de créances de gérer les ordres de paiement et de consulter un historique des créances et paiements.



Les Créances

La liste des créances vous permet de cocher la case correspondant à la créance que vous souhaitez télépayer. Une fois la créance sélectionnée, vous pouvez cliquer sur le bouton vert en dessous pour créer l'ordre de paiement.



- Si vous ne disposez que d'un seul compte bancaire enregistré, ce dernier est sélectionné par défaut, et le montant de la créance est automatiquement repris dans le champ « Montant » du compte bancaire.
- Si vous disposez de plusieurs comptes bancaires enregistrés, la sélection du compte à débiter vous sera demandée.

Cliquez sur poursuivre afin que l'écran de confirmation de l'ordre de paiement s'affiche.

Vérifiez et finalisez l'opération en cliquant sur le bouton Télépayer.



Si pour une raison ou une autre, vous devez télépayer à échéance, le bouton télépayer à échéance vous permet de télépayer à une date indiquée.

RAPPEL:

Pour des explications plus détaillées, nous vous invitons à consulter/télécharger l'Aide en ligne



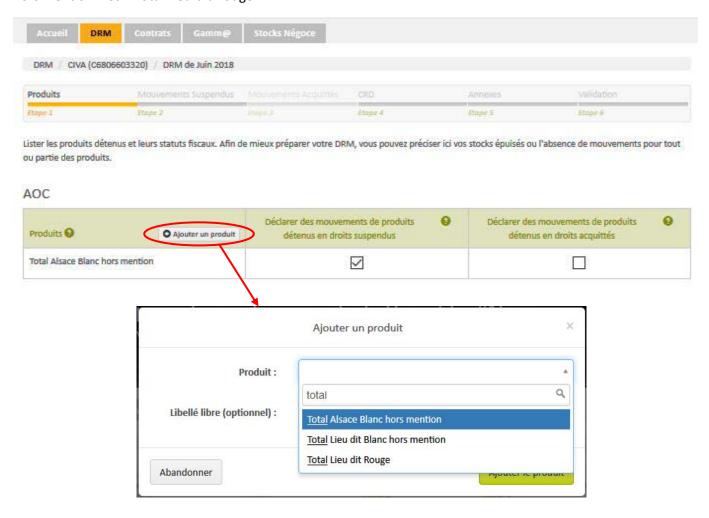
Les Cas Particuliers:

Comme indiqué dans le chapitre <u>Rappels Importants</u> en page 6, vous avez la possibilité d'agréger certains produits pendant la période transitoire couverte par le Protocole mis en place avec les Douanes Régionales.

Vous avez donc la possibilité de regrouper les cépages AOC Alsace Blanc hors mentions VT et SGN tout comme vous pouvez regrouper par couleur, les Lieux dits hors mentions VT et SGN.

Agrégation des cépages

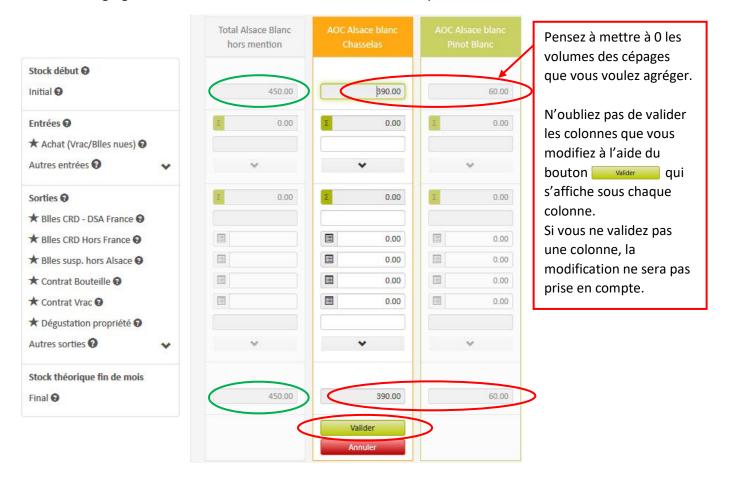
Pour agréger les cépages vous devez, à <u>l'Etape 1 – Produits</u>, ajouter le produit totalisant les cépages que vous souhaitez agréger. Vous pouvez agréger les produits dans « Total Alsace Blanc hors mention », « Total Lieu dit Blanc hors mention » et « Total Lieu-dit Rouge ».



Après avoir ajouté « Total AOC Alsace Blanc hors mention » par exemple, vous pouvez passer à l'étape suivante pour retrouver les produits que vous avez validé à l'étape 1. Il ne faut pas oublier ensuite d'aller remettre à zéro les stocks initiaux dans les colonnes des produits que vous souhaitez agréger.

Suppression des stocks initiaux des produits agrégés

Si vous agrégez les produits, vous devez impérativement vider ou mettre à zéro le stock initial des produits que vous voulez agréger. Sinon, ces volumes « stock » vont se retrouver par erreur en double dans votre DRM.



Important:

Vous devez impérativement mettre à zéro les stocks des cépages concernés par l'agrégat, et ce même si vous décochez les cases des produits lors de l'Etape 1 – Produits

AOC 0 Déclarer des mouvements de produits Déclarer des mouvements de produits Produits @ Ajouter un produit détenus en droits suspendus détenus en droits acquittés Total Alsace Blanc hors mention **~** AOC Alsace blanc Chasselas AOC Alsace blanc Pinot Blanc **AOC Alsace blanc Assemblage** AOC Alsace blanc Pinot Gris AOC Alsace blanc Gewurztraminer